



Peut on creer a la fois une entreprise et une association/ong?

Par **EVAMARIA**, le 11/09/2009 à 20:44

Bonjour,

Nous sommes sur le point de legaliser notre organisation, car nous necessitons rapidement des factures pour pouvoir exercer nos services...

Nous sommes une organisation environnementale qui propose des formations et consultances. Nous sommes actuellement au Guatemala.

Je suis francaise.

Je souhaite savoir si je peux creer a la fois une micro-entreprise ici au guatemala (pour pouvoir donner des factures) et une association en France pour pouvoir obtenir des financements plus facilement...

La vérité c'est de trouver la meilleure posture qui nous permette de nous représenter réellement. Nous avons des services certes, mais la rentabilité n'est pas économique, mais bel et bien socio-environnementale et même humanitaire...

J'attends avec impatience vos réponses...

Et si un jour je peux vous aider, je le ferais avec plaisir...

Eva Maria

Par **Tisuisse**, le 11/09/2009 à 22:12

Bonjour,

La réponse est claire, c'est NON car il y a conflit de lois et vous relevez du droit guatémaltèque.